

## COMPTE-RENDU de la réunion de conseil municipal du 14.12.2020

L'an deux mille-vingt et le lundi 14 décembre à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la salle polyvalente de YENNE (au regard du contexte sanitaire) après information de monsieur le Préfet. **Sur la convocation et sous la présidence de François MOIROUD, Maire de YENNE,**

**Membres en exercice présents** : Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Lara MLODORZENIEC, Laurine BOLLON, Catherine SIMOND dit DURAND\*, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, , Anaïs GIBELLO, Florian DEREYMEZ, Florian LAVAUD, Cédric VIGNE, René PADERNOZ, Claudine BOLLIET, Evelyne SIMOND.

**Membres absents ayant donné procuration** :

\*Catherine SIMOND dit DURAND, qui sera en retard, donne sa procuration à Cédric MOLLARD, jusqu'à son arrivée.

Nicolas GACHE donne son pouvoir à Jean-Jacques MASSON

Hélène ZUCALI donne son pouvoir à Lara MLODORZENIEC

Michel DULLIN donne son pouvoir à René PADERNOZ

**Laurine BOLLON est nommée secrétaire de séance.**

Le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage à l'ancien Président de la république, Valéry Giscard d'Estaing, récemment disparu.

**Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal du 16 novembre**

VOTES / POUR : 20 (dont 4 procurations) CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 2

**Délibérations supplémentaires** :

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir accepter de rajouter deux délibérations qui n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour et dont les objets suivent :

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE que les deux sujets énoncés qui suivent feront l'objet de délibérations.

⇒ **Choix des entreprises de travaux pour la réalisation de l'observatoire au marais de Lagneux :**

VOTES : pour : 23 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0

➤ Signature du bail à intervenir avec l'Etat pour l'occupation de la gendarmerie

VOTES : pour : 23 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0

## I INTERVENTION de Frédéric CHEVALLIER, chef du centre de secours de Yenne : présentation de l'activité

Le Capitaine Frédéric CHEVALLIER et son adjoint, le Lieutenant Bastien MOIROUD, présentent les nombreuses missions imparties au centre de secours intercommunal : organisation et activités, et notamment dans un contexte hiérarchique, logistique et juridique, spécifique. Un point est également fait sur les nouvelles méthodes d'organisation de secours en cas de tuerie de masse (attentat).

M. le Maire les remercie vivement au nom de l'assemblée présente, des habitants et en son nom, pour le professionnalisme, l'investissement et la rigueur qui caractérisent l'équipe de pompiers volontaires. toujours prête à intervenir. Une mention est également apportée sur la satisfaction de la facilité et la fluidité des échanges au quotidien avec les deux responsables.

## II DELIBERATIONS :

Catherine SIMOND dit Durand rejoint la séance, reprenant son droit de vote.

### 1 ➤ Subvention à l'EPIC – Office de Tourisme pour une opération liée à la promotion du territoire et son attractivité

Le Maire fait part de l'opération annoncée par Laure Guilbert, Conseillère municipale déléguée au dynamisme du centre-bourg, qui relate le contexte et les objectifs visés par cette opération spécifique, sous contrôle de la Préfecture et du Trésor public.

Il s'agit de la mise en œuvre d'un soutien indirect aux commerces et activités yennes, qui verrait sa réalisation commencer le 18 décembre prochain.

Pour ce faire, le Maire propose le vote d'une subvention de 15 000€ à l'EPIC – Office de tourisme, pour une intervention visant à la promotion du territoire et son attractivité, en permettant la diffusion de 45 000€ dans l'économie territoriale pour une période dont le terme est le 28 février 2021.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré,  
VOTE une subvention de 15 000€ qui sera allouée à l'EPIC-Office de  
tourisme pour la promotion du territoire et son attractivité.

***Jean-Jacques Masson, par son activité professionnelle, directement  
concerné par l'opération, ne prend pas part au vote.***

VOTES : pour : 21 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 1

***Sujets évoqués par la minorité:***

Détermination du montant de l'enveloppe et restriction du périmètre de l'information et de l'intervention au seul territoire de la collectivité, alors que cela aurait pu être étendu à l'Ain, département voisin.

Éléments apportés : il a été tenu compte de l'expérience récente vécue par la commune des Echelles qui a conduit une opération sensiblement similaire, avec la volonté de soutenir les activités locales. Le montant, initialement imaginé à 10 000€ a été poussé à 15 000€ après certitude de ne pouvoir réitérer l'opération, et après avis positif de la commission des finances. L'information s'est faite d'abord sur le territoire communal mais des contacts ont été pris avec les autres communes du territoire, y compris, Parves-et-Nattages. En outre, n'importe quel consommateur, sans condition de résidence peut bénéficier de cette opération.

Fixation l'échéance de cette opération au 28 février 2021.

Éléments apportés : s'agissant d'une opération de relance immédiate, elle se doit d'être dynamique dans un délai court. Précision est apportée sur la volonté d'apporter une autre forme de soutien aux bars, toujours contraints de fermeture.

Légitimité d'une opération hâtive pour les restaurants qui sont fermés et ne font que du « à emporter ».

Éléments apportés : tous les restaurants de la commune proposent des plats ou menus à emporter, ils peuvent donc tous profiter du dispositif. De plus, c'est dans cette période délicate financièrement qu'ils ont besoin d'un soutien immédiat et cette opération pourrait permettre de les faire connaître au-delà de leurs habituels clients.

## **2 ↗ Prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires -SOFAXIS/CNP Assurances, avec le Centre de gestion des collectivités territoriales de Savoie.**

Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Première Adjointe, explique qu'il convient de valider la prolongation d'adhésion au contrat d'assurance- groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le CDG g73 avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, jusqu'au 31 décembre 2021.

Effectivement, par délibération du 8 novembre 2016, la commune avait adhéré au contrat d'assurance groupe précité et approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 4 ans.

Néanmoins, eu égard au contexte sanitaire et aux difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une nouvelle concertation, le CDG 73, par délibération du 17 septembre 2020, a approuvé l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative avec les collectivités.

Celui-ci intègre la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prolonger l'adhésion de la collectivité au contrat d'assurance groupe du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73 pour l'année 2021

**VOTES : pour : 23**

**contre : 0**

**abstention : 0**

## **3 ↗ Exonération d'un loyer commercial pour le mois de novembre 2020**

Le Maire rappelle la crise sanitaire et notamment la fermeture imposée de commerces dits « non-essentiels », ces derniers étant fortement impactés par l'absence de toute activité. Il propose l'exonération du loyer de novembre 2020 dont est redevable un locataire de la commune pour l'exercice de son activité professionnelle.

Pour rappel ce même artisan, a été exonéré des loyers des mois de mars et avril, vu que son activité commerciale avait déjà dû cesser pour les mêmes raisons.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ACCEPTE la proposition du maire,  
ANNULE le loyer de novembre 2020, d'un montant de 400€.

**VOTES : pour : 23                                  contre : 0                                  abstention : 0**

#### **4.4 Approbation du règlement et des tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup>/01/2021**

Le Maire rappelle la délibération du 8 novembre 2016, adoptant le règlement de la salle polyvalente et ses tarifs.

Après un travail de mise à jour et de précisions des documents existants, l'Exécutif, en lien avec la commission associations et animation, propose une nouvelle rédaction et de nouveaux tarifs.

Sandrine GANDY, Adjointe pilotant ce dossier, commente les modifications et précisions apportées et les tarifs proposés.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
VALIDE les propositions telles qu'énoncées  
VALIDE les tarifs proposés  
DECIDE que le règlement et les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021  
AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles.

**VOTES : pour : 22                                  contre : 0                                  abstention : 1**

#### ***Sujets évoqués par la minorité:***

#### **Possibilité aux demandeurs de la commune de Parves-et-Nattages de pouvoir louer la salle polyvalente.**

**Éléments apportés : tous les demandeurs, autres que les résidents yennois identifiés dans le règlement, ou ceux de la communauté de communes, peuvent solliciter l'occupation de la salle qui pourra leur être accordée sur dérogation. Il a été choisi de caler le découpage géographique sur celui de notre intercommunalité. En outre, il a rappelé que dans bon nombre de communes, seuls les résidents desdites communes peuvent louer leur salle des fêtes.**

*Sandy LACROIX devant quitter la séance donne son pouvoir à Laure Guilbert*

## **5.7 Décisions modificatives / Budget Général et Budget Assainissement pour 2020**

Stéphanie CHALBOS, Adjointe déléguée aux finances, explique que pour achever l'année comptable sereinement et pouvoir s'acquitter de toutes les factures courantes jusqu'à la fin de l'exercice 2020, il convient d'abonder certains comptes, après examen de la commission finances. Elle propose de procéder à des décisions modificatives dans les budgets : général et assainissement.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
VALIDE les décisions modificatives proposées,  
**au budget général 2020 , comme suit :**

comptes	DEPENSES	RECETES
7788		15 000.00 €
6411	15 000.00 €	
10226	400.00 €	
10226		400.00 €
TOTAL	15 400.00 € €	15 400.00 €

**VOTES : pour : 23                      contre : 0                      abstention : 0**

**au budget assainissement 2020 , comme suit :**

comptes	DEPENSES	RECETES
6228	36 700.00 €	
741		8 700.00 €
748		28 000.00 €
6061	20 000.00 €	
70611		20 000.00 €
TOTAL	56 700.00 €	56 700.00 €

**VOTES : pour : 23                      contre : 0                      abstention : 0**

## **6 ↗ Ouverture du quart des crédits ouverts en 2020 dans les budgets : général et assainissement**

De la même façon, Stéphanie CHALBOS explique qu'en vue d'anticiper les potentielles dépenses d'investissement qui interviendraient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Il convient de voter, par anticipation, des crédits pour ce faire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes des budgets général et d'assainissement, comme suit :

### **BUDGET GENERAL :**

Engagement dans la limite du quart des crédits votés au BP 2020 :

<b>CHAPITRE</b>	<b>Libellé opération</b>	<b>Montant</b>
31	Administratif scolaire incendie	8 000.00 €
36	Voirie	130 000.00 €
37	Travaux de bâtiments	40 000.00 €
86	Marais	10 000.00 €

**VOTES : pour : 23**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Engagement dans la limite du quart des crédits votés au BP 2020 :

<b>CHAPITRE</b>	<b>Libellé opération</b>	<b>Montant</b>
23	Travaux en cours	100 000.00 €

**VOTES : pour : 23**

**contre : 0**

**abstention : 0**

***M. le Maire propose alors de traiter des deux délibérations dont il a été question en début de soirée et qu'il a été accepté à l'unanimité de raccrocher à la séance tenante.***

## **7 ➤ Choix des entreprises de travaux pour la réalisation de l'observatoire au marais de Lagneux :**

Le Maire rappelle la consultation d'entreprises répondant à un marché à procédure adaptée pour les 3 lots afférents aux travaux de construction d'un observatoire au marais de Lagneux.

Après analyse des offres pour chacun des lots (lot 1 : 5 offres; lot 2 : 2 offres et lot 3 : 2 offres) puis négociations pour les lot 1 et 2,

Le Maire propose de retenir les offres mieux-disantes des entreprises suivantes :

**lot n°1 : - VRD TERRASSEMENTS INFRASTRUCTURES ET PAYSAGE BERGER Jardins - 73310 CHANAZ, pour un montant de 69 019.90 € HT**

**lot n°2 : OSSATURE BOIS / CHARPENTE / BARDAGE / MENUISERIES COUTURIER Robert Charpente - 73170 YENNE, pour un montant de 56 077.20 € HT**

**lot n°3 : SERRURERIE / BRISE-SOLEIL PBS 73170 YENNE, pour un montant de 7 336.00 € HT**

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
VALIDE les propositions énoncées

AUTORISE le Maire à signer les contrats inhérents aux travaux susnommés

➤ **lot n°1 : BERGER Jardins** - 73310 CHANAZ, pour un montant de 69 019.90 € HT

VOTES : pour : 23    contre : 0    abstention : 0

➤ **lot n°2 : COUTURIER Robert Charpente** - 73170 YENNE, pour un montant de 56 077.20 € HT

VOTES : pour : 23    contre : 0    abstention : 0

➤ **lot n°3 : PBS** - 73170 YENNE, pour un montant de 7 336.00 € HT

VOTES : pour : 23    contre : 0    abstention : 0



## **8. Signature du bail à intervenir avec l'État pour l'occupation de la gendarmerie**

Le Maire rappelle que le précédent bail d'occupation du bâtiment de la gendarmerie, propriété communale, a été signé avec l'État, pour une durée de 9 ans avec révision par période triennale le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il a été révisé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour un loyer de 29 866 euros, puis révisé à nouveau le 1<sup>er</sup> janvier 2018, fixant le loyer à 30 547.58 €

Le bail étant arrivé à expiration, il convient d'en signer un nouveau pour une nouvelle durée de 9 ans dont la date de départ est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le montant du loyer a été révisé par les services de la Direction départementale des Finances publiques de l'État et fixé à la somme de : 31 782 € hors charges.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ACCEPTE les nouvelles conditions du bail à intervenir  
AUTORISE le Maire à signer ledit bail dont la durée sera conditionnée par la date de réalisation de la nouvelle caserne de gendarmerie.

**VOTES : pour : 23 (dont 4 procurations) contre : 0 abstention : 0**

## **III QUESTIONS DIVERSES**

### **Informations par Lara MLODORZENIEC, Vice-Présidente de la commission « communication »**

La distribution du bulletin municipal par voie postale est désormais terminée. Elle informe du planning régulier des publications des bulletins municipaux (septembre-octobre, janvier et mai-juin). Le prochain bulletin est pourtant programmé pour février 2021, compte-tenu de l'écart pris sur le planning initial. Cependant, un document concis paraîtra fin janvier pour évoquer les vœux et les dernières actualités.

D'autre part, une communication de la CCY concernant les nouvelles modalités de gestion des déchets sera faite en janvier 2021.

## **⇒ EHPAD**

La nomination d'un directeur d'établissement supervisant les EHPAD de Yenne et Novalaise et le CIAS (dont résidence autonomie), est en cours d'instruction par l'ARS. Si aucune candidature n'aboutit, la séparation des EHPAD de Yenne et Novalaise n'est pas à exclure et chacun pourrait rejoindre un centre hospitalier différent.

## **⇒ Camping de YENNE**

Il est envisagé de remplacer l'actuelle gérance en occupation du domaine public du camping du Flon, comme mode actuel de gestion, par un bail commercial, donnant plus de latitude d'exploitation et d'intérêt de développement.

Le camping restant propriété de la commune, sous compétence intercommunale reviendrait à une gestion directe communale sous bail commercial. En accord avec les services préfectoraux, le camping serait donc désaffecté juridiquement afin que le tènement puisse passer dans le domaine privé de la commune, élément indispensable en vue de la signature d'un bail commercial.

## **⇒ Cure de YENNE**

Les travaux de réhabilitation de la cure ont été inscrits à l'appel à projet de l'État: « Petite ville de demain ».

Néanmoins, ce dossier présenté n'est pas retenu pour l'heure, mais pourrait l'être, lors du lancement d'une deuxième opération de même nature.

## **⇒ CAMPAGNE de dépistage COVID-19**

Initiée par la région, elle sera organisée aux abords de la salle polyvalente, du 18 au 20 décembre inclus, de 9 heures à 17 heures.

**Prochaine date de séance de conseil municipal : elle pourrait avoir lieu le 18.01.2021 à 19h30 mais demande à être confirmée.**

**Le Maire,**

**François Moiroud.**

